

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB
Objet

CREATION D'UN CHEMIN DE
FER TOURISTIQUE DE LA
SEUDRE
MAITRISE D'OUVRAGE DU
S.I.V.O.M. PRESQU'ILE
D'ARVERT -COTE DE BEAUTE

83.169

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

6. X

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS
le VINGT TROIS NOVEMBRE à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-
BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoint
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAYE-Mlle
DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAFAYE
MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU
Mme FONTAN par M. MONNARD

M. PGUMAILLOUX par M. GAVEN
Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

RECU A LA SECR. MUNICIPAL
ROCHEFORT, LE

11. JAN. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

M^{lle} demoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Il est donné connaissance au Conseil Municipal de la
délibération du 4 novembre 1983 du Comité Syndical du S.I.V.O.M.
de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté, relative à la
maîtrise d'ouvrage de la création du chemin de fer touristique de
la Seudre.

Cette délibération doit, en application de l'article 3
du paragraphe B des statuts du S.I.V.O.M., être présentée à tous
les Conseils Municipaux des Communes composant cet établissement
public qui sont appelés à délibérer sur son approbation ou son
refus dans les 40 jours de sa notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

la délibération susvisée du 4 novembre 1983 par laquelle
le SIVOM de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté
décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la création du
chemin de fer touristique de la Seudre.

Pour	33 voix
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.
Pour extrait conforme, Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]